

vendredi 27 mars 2020

Objet : Orientation troisième trimestre 2020

Madame, Monsieur le parent d'élève de troisième

Il faut d'abord prendre connaissance de l'avis du conseil de classe du deuxième trimestre sur le projet d'orientation en se rendant sur le site téléservices. Le logiciel ne délivre pas d'accusé de réception. (En cas de doute, retournez sur le site).

Le Principal

Le **calendrier de l'orientation** post troisième vient d'arriver :

Référence Les familles pourront **consulter** l'offre de formation du **6 avril au 4 mai** via le téléservice d'affectation.

Les familles devront **saisir les vœux d'orientation à partir du 4 mai jusqu'au 29 mai** via le téléservice d'affectation. Les familles peuvent faire **15 vœux**.

Dossier suivi par
X Hamon
Principal

Téléphone
05.62.87.65.65
Fax
05.62.87.65.60
Mél.

0311686p@ac-toulouse.fr

21, Avenue S Allende
BP 20075
31121 Portet sur Garonne

Toute la procédure d'orientation se déroulera sur le site téléservices :

- l'offre de formation à consulter,
- le choix de la voie générale (seconde générale et technique) ou de la voie professionnelle (Bac Professionnel, CAP, apprentissage),
- le choix de l'établissement lycée général ou technique ou lycée professionnel ou CFA ; que ce soit un établissement public ou privé.

La saisie des vœux est **antérieure** au conseil de classe. La saisie des vœux ne présuppose pas de l'avis du conseil de classe puis de ma décision finale d'orientation.

Si le dossier de votre enfant est trop juste, (si le conseil de classe a émis un avis défavorable au second trimestre), et que vous voulez que votre enfant se dirige vers la seconde générale et technique, vous devez tout de même envisager en deuxième solution une orientation vers l'enseignement professionnel.

La notation des élèves des classes de troisième se termine fin **mai début juin**, les moyennes annuelles calculées par Pronote seront utilisées pour l'affectation par le logiciel AFFELNET. Les compétences seront saisies au plus tard le 1 juin pour une remontée vers le logiciel LSU.

Vous devez avoir terminé la saisie au plus tard le 29 mai.

Les conseils de classe auront lieu les 4 et 5 juin.

Si l'avis du conseil de classe est conforme à votre demande d'orientation, l'avis du conseil de classe devient décision et vous avez obtenu satisfaction.

Si l'avis du conseil de classe est négatif pour votre vœu d'orientation en seconde générale et technique, vous devez rencontrer le professeur principal puis le chef d'établissement qui, à l'issue de l'entretien obligatoire, prendra la décision d'orientation.

Les professeurs principaux et moi-même vous recevrons, en cas de désaccord, à partir du vendredi 12 juin de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, le lundi 15 juin et le mardi 16 juin de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

En cas de désaccord persistant, vous pourrez défendre le dossier de votre enfant le jour de la commission d'appel : le mercredi 22 juin à partir de 8h00. Il faudra au préalable compléter la fiche de vœux d'orientation vers la voie professionnelle en cas de refus de la commission d'appel.



1) Orientation vers la seconde générale et technique :

Rappel : le lycée de secteur est le lycée Henri Matisse de Cugnaux.

2/7

Cas général : saisir le lycée de secteur

Il est vivement conseillé de le saisir au moins en dernier vœu pour ceux qui demandent des parcours particuliers ou des dérogations. En cas de refus de la demande de dérogation ou de parcours particulier, votre enfant risquerait de se retrouver sans affectation.

Le recrutement en **sections européennes** se fait dans le secteur de recrutement. Le **lycée Henri Matisse de Cugnaux** (section européenne anglais et section européenne espagnol) demande la constitution d'un dossier (bulletins plus lettre de motivation) et l'avis du professeur de la Langue Vivante concernée fin mai début juin. Les élèves passeront au secrétariat pour déposer le dossier.

Les enseignements optionnels « rares » suivants restent à recrutement académique, voir national :

2-HOT	2nde technologique Hôtellerie et Restauration (STHR)	Lycée de l'Occitanie (31)
2-GT CIRQU	Arts du cirque (6h)	Lycée Le Garros à Auch (32)
CCDES	Création et Culture Design (6h)	Lycée des Arènes ; Lycée Rive Gauche (31) ;
		lycée Bossuet Condom (32)
		Lycée Marie Curie (65).
EATDD	Ecologie Agronomie Territoire Développement Durable	Lycée Ondes ; Lycée Auzeville (31)
LVC rares	Hébreu, Japonais, Arabe, Portugais, Chinois, Russe, Polonais	

Ces demandes d'affectation sont directement gérées par le logiciel Affelnet lycée et **traitées au barème**. (notes et compétences) Donc pas de demande de dérogation.

Les options priorisées : Certaines dérogations au secteur peuvent être demandées sur un choix d'**option(s) priorisée(s) et dérogatoire(s)**, de façon à maintenir un équilibre dans les flux d'élèves vers les lycées.

La liste des options et des établissements concernés est détaillée ci-dessous :

Pour rappel, la famille ne peut demander qu'un vœu dérogatoire.

Les Arènes	Cinéma audiovisuel (à hauteur de 35 élèves hors secteur maximum)
Saint Sernin	Danse et musique (à hauteur de 30 élèves cumulés hors secteur)



3/7

	(ne pas confondre avec les options 2STMD)
Rive Gauche	EPS (à hauteur de 20 élèves hors secteur maximum)
Deodat de Séverac	Sciences de l'ingénieur et création et innovation technologiques (à hauteur de 35 élèves hors secteur maximum)
Stéphane Hessel	Sciences de l'ingénieur et création et innovation technologiques (à hauteur de 35 élèves hors secteur maximum)
Charles de Gaulle	Sciences de l'ingénieur et création et innovation technologiques (à hauteur de 35 élèves hors secteur maximum)
Paul Mathou	Sciences de l'ingénieur et création et innovation technologiques (à hauteur de 35 élèves hors secteur maximum)

Les familles saisissent ce type de vœux sur le téléservice affectation.

Cette procédure est **dérogatoire**. Tous les élèves intéressés par ces options, du secteur ou hors secteur, utilisant ou non le télé service, rempliront **les annexes 1 et 2** qui correspondent pour l'annexe 1 à la demande et la justification de la dérogation (destinée au chef d'établissement d'origine) et pour l'annexe 2 à la candidature pour l'option dérogatoire demandée.

Les annexes sont téléchargeables sur l'ENT rubrique orientation, sur Pronote (agenda). Les deux annexes et les documents complémentaires doivent me parvenir par courrier ou par mail, au plus **tard le 20 avril 2020 dernier délai pour la demande d'options priorisées**.

Le recrutement en **sections binationales** (ABIBAC et OIB) : se fait en complétant et en retournant le dossier de candidature au lycée concerné. Le dossier est à télécharger sur le site du lycée et à renvoyer en respectant impérativement les dates fixées. Le lycée concerné établira la liste des élèves retenus et en informera directement le collègue qui vous informera. Si la candidature est retenue par le lycée, il vous faudra saisir cette formation en vœu 1.

Sections sportives scolaires : L'affectation dans les sections sportives scolaires se fait dans le cadre de la carte scolaire et **est soumise à demande de dérogation (critère « parcours particulier » ANNEXES 1 et 2)** si le lycée n'est pas celui du secteur. Seules les sections arrêtées par le rectorat peuvent faire l'objet d'une dérogation et saisies dans AFFELNET LYCEE sous le critère « parcours particulier ».

OPECO – 2STMD – uniquement au lycée St Sernin, Toulouse.

Il convient de faire la différence entre les élèves qui candidatent :

- **pour la section OPECO** : dispositif réservé aux seuls élèves de Haute-Garonne qui suivent un cursus au Conservatoire et poursuivent leurs études dans une série générale au lycée.
- **pour l'enseignement optionnel « Culture et pratique de la Danse/ ou de la musique / ou du Théâtre » en 2nde GT**, les élèves devront être inscrits au sein d'un conservatoire classé par l'Etat.

Dans les 2 cas, les candidatures doivent être saisies par les familles sur le téléservice affectation, et dans AFFELNET LYCEE par l'établissement après validation de la commission de recrutement (conservatoire/établissement).

Il convient de ne pas confondre les enseignements spécifiques en lien avec le Conservatoire avec les enseignements optionnels d'arts musique et danse qui peuvent faire l'objet d'une demande de dérogation et d'un envoi de dossier au lycée St Sernin (annexes 1 et 2).



Dérogation au lycée de secteur : Pour les demandes de dérogation au lycée de secteur (par exemple pour aller au lycée de Pins Justaret) : les élèves concernés doivent compléter les formulaires annexe 1 puis annexe 2 et me remettre le dossier complet pour le **19 mai dernier délai**. L'adresse retenue est celle donnée lors de l'inscription en classe de troisième en septembre.

- Les élèves candidats à un **lycée privé** devront le saisir sur le logiciel d'affectation.
- 4/7** Le lycée privé après avoir étudié les candidatures informera le rectorat qui ne retiendra que les vœux des élèves retenus par les établissements privés.

2) Voie professionnelle :

Les élèves originaires de la Haute-Garonne bénéficieront d'un bonus départemental pour les formations ou familles de métiers implantées dans tous les départements.

Vous pouvez formuler jusqu'à 15 vœux différents.

Vous pouvez choisir plusieurs établissements pour la même famille de métiers.

Vous pouvez choisir plusieurs familles de métier différentes.

Pour découvrir l'offre de formation, il faudra vous rendre sur le site téléservices à partir du 6 avril, cliquer sur l'établissement ou sur la formation recherchée sur la carte ONISEP. Les élèves ont également reçu la brochure Onisep « Après la troisième ».

A la rentrée 2020, 9 familles de métiers seront proposées.

Métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics

- Travaux publics
- Technicien du bâtiment (organisation et réalisation du gros œuvre) ;
- Interventions sur le patrimoine bâti (option A Maçonnerie) ;
- Interventions sur le patrimoine bâti, option B Charpente ;
- Interventions sur le patrimoine bâti, option C Couverture ;
- Menuiserie aluminium-verre ;
- Aménagement et finitions du bâtiment ;
- Ouvrages du bâtiment : métallerie.

Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique

- Gestion-administration
- Logistique
- Transport

Métiers de la relation client

- Métiers du commerce et de la vente option A Animation et gestion de l'espace commercial
- Métiers du commerce et de la vente option B Prospection-clientèle et valorisation de l'offre commerciale
- Métiers de l'accueil

Métiers des industries graphiques et de la communication

- ☒ Façonnage de produits imprimés, routage
- ☒ Réalisation de produits imprimés et pluri média option A productions graphiques
- ☒ Réalisation de produits imprimés et pluri média option B productions imprimées



Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment

- ☒ Technicien d'études du bâtiment option A : Études et économie
- ☒ Technicien d'études du bâtiment option B : Assistant en architecture
- ☒ Technicien géomètre-topographe

5/7

Métiers de l'alimentation

- ☒ Boucher-charcutier-traiteur
- ☒ Boulanger-pâtissier
- ☒ Poissonnier-écailler-traiteur

Métiers de la beauté et du bien-être

- ☒ Esthétique cosmétique parfumerie
- ☒ Coiffure

Métiers de l'aéronautique

- ☒ Aéronautique option Avionique
- ☒ Aéronautique option Système
- ☒ Aéronautique option Structure
- ☒ Aviation générale

Métiers de l'hôtellerie-restauration

- ☒ Cuisine
- ☒ Commercialisation et services en restauration

Bonus médical éventuel pour l'affectation en LP.

Les familles des élèves concernés (Hors PPS) doivent se mettre en rapport avec le médecin scolaire. par courrier :

Médecin CT, *Rectorat de Toulouse – Pôle SAMIS 31 - 75 rue Saint Roch - CS 87703 - 31077 Toulouse cedex 4*

- Au plus tard **le 20 mai 2020**

- Avec pour objet la mention « orientation-affectation post 3ème - commission médicale »

Élèves ayant une notification MDPH (sans compensation en dispositif ULIS) : ces élèves peuvent demander un bonus handicap qui, sans garantir une affectation automatique, pourra faciliter leur affectation.

Le dossier doit parvenir au rectorat de Toulouse :

- Par mail à bonushandicap@ac-toulouse.fr

- Ou par courrier à *Rectorat de Toulouse - Pôle SDEI 31 - 75 rue Saint Roch - CS 87703 - 31077 Toulouse cedex 4*

- Au plus tard **le 20 mai 2020** (dernier délai)

- Avec pour objet la mention « orientation-affectation post 3ème - bonus handicap ».

Les candidats aux formations CAP : **conducteurs livreur de marchandises ou Bac Pro Conducteur transport routier de marchandises du lycée Galliéni** doivent compléter un dossier spécifique (à télécharger sur le site) et le renvoyer au lycée Galliéni pour le **20 mai dernier délai**.

Le baccalauréat professionnel « Métiers de la sécurité » du lycée Marie-Louise Dissard Françoise de Tournefeuille et du lycée Guynemer de Toulouse.

Le baccalauréat professionnel « métiers de la sécurité » nécessite des aptitudes physiques suffisantes ainsi que des acquis et des compétences scolaires avérés qui seront complétés par un important enseignement juridique et des périodes de formation en milieu professionnel.



La poursuite d'études en CAP proposé à l'EREA de Muret

6/7 Les EREA/LEA accueillent des élèves du second degré qui connaissent des difficultés scolaires importantes et persistantes, qui peuvent être accompagnées de difficultés sociales faisant obstacle à leur réussite. **Ainsi, à l'issue de la 3ème, tout élève peut demander à être inscrit sur les CAP préparés dans les EREA.**

Constitution d'un dossier de demande d'admission : Téléchargeable sur le site de la DSDEN 31* destiné au directeur de l'EREA de Muret. Ce dossier, présenté par l'établissement d'origine, doit être déposé **avant le 19 mai 2020**

Candidatures en voie professionnelle dans l'enseignement privé sous contrat : IMPORTANT : l'élève souhaitant une affectation dans un établissement privé sous contrat doit prendre contact directement avec l'établissement privé, ce dernier ayant des modalités et des critères d'admission qui lui sont propres. La candidature est saisie dans AFFELNET LYCEE mais n'est validée qu'après la décision de l'établissement privé.

Tous les élèves peuvent candidater aux **CAP** cette année.

Vous pourrez prendre contact avec les professeurs principaux ou moi-même au retour des vacances de printemps, le lundi 20 avril par mail.

Veillez agréer, madame, monsieur le parent d'élève, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le principal

Rappel :

Calendrier	
du 6 avril au 4 mai	consultation de l'offre de formation
jeudi 23 avril 2020	date limite retour dossier dérogation pour les options priorisées
mois Avril	constitution et envoi des dossiers aux lycées pour candidats ABIBAC et OIB (voir sites ENT des lycées concernés)
du 4 mai au 29 mai	saisie des vœux d'orientation et d'affectation
mardi 19 mai 2020	date limite retour dossier de dérogation de lycée de secteur
mardi 19 mai 2020	date limite retour dossier spécifique au lycée Galliéni
jeudi 4 et vendredi 5 juin	conseils de classe des troisièmes
vendredi 12 juin 2020	9h00 Début des entretiens en cas de désaccord sur l'orientation
mardi 16 juin 2020	17h00 : fin des entretiens en cas de désaccord sur l'orientation
mercredi 17 juin 2020	Dépôt des dossiers à la commission d'appel
lundi 22 juin 2020	8h00 commissions d'appels
mardi 30 juin 2020	communication des résultats de l'affectation sur le logiciel
à partir du 02/07/2020	inscriptions en lycée et LP



717